

Description

Le policier ou la policière, appelés aussi gendarmes, veillent au respect des lois et des règlements. Ils assurent l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics sur le territoire d'un canton ou d'une commune ou, pour la police des transports CFF, dans les gares et les trains. Les policiers mettent sur pied des programmes de prévention (patrouilles de surveillance, contrôles, information et éducation) et sont chargés d'intervenir en cas de catastrophes (accidents, catastrophes naturelles, etc.). Ils sont préparés à affronter les éventuels dangers auxquels leur profession les expose (émeutes, bagarres, attentats, etc.) et tenus de relater par écrit les infractions constatées. Engagés à la police de sûreté, les policiers, appelés inspecteurs de sûreté, effectuent essentiellement un travail d'investigation lors d'infractions de délits ou de crimes.

Leurs principales activités consistent à:

Police de proximité

- garantir le contact avec la population en patrouillant, à pied ou à bord d'un véhicule, de manière visible; apporter des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité rencontrés;

Police secours

- intervenir en tout temps et en tout lieu pour garantir la sécurité et la protection des personnes et des biens;

Circulation routière

- surveiller le réseau routier cantonal et veiller au respect de la législation routière;
- effectuer des contrôles routiers (contrôles de vitesse, de l'état des véhicules, alcootests, etc.);
- procéder aux constats et aux enquêtes en cas d'accidents;
- informer et éduquer les enfants en matière de circulation routière;

Police judiciaire

- collaborer avec la police de sûreté lors des recherches d'auteurs de crimes ou de délits et lors des opérations d'identification;
- mettre en place des permanences de nuit;
- intervenir d'urgence en cas d'événements graves (bagarres, accidents, incendies, prises d'otages, agressions à main armée, etc.);

Service d'ordre

- veiller à l'ordre lors de manifestations (rencontres sportives, rassemblements populaires, visites officielles, etc.) en vue de garantir une sécurité maximale;
- assurer la sécurité de personnes, de biens et de lieux en lien avec des activités diplomatiques et consulaires;
- se charger du service d'ordre sur les sites aéroportuaires;

Administration

- dresser des procès-verbaux, exécuter des tâches administratives pour les services cantonaux (services de la comptabilité, du personnel, des télécommunications, du matériel, des transmissions, etc.);

Centrale d'engagement

- recevoir les communications relatives aux alarmes (incendies, accidents, etc.) et mettre sur pied l'intervention. Cette tâche requiert une formation psychologique préalable.

Environnement de travail

Le policier ou la policière travaillent généralement en équipe lors de leurs missions à l'extérieur et utilisent divers moyens de transport (voiture, bateau, moto, vélo). Leurs horaires sont irréguliers, puisqu'ils sont présents de jour comme de nuit, 365 jours par an. Ils ont une autorisation de port d'armes et accomplissent leurs tâches en uniforme ou en civil selon leur affectation. Appelés à entrer en contact avec des personnes issues de toutes les couches sociales, les policiers répondent aux imprévus et gèrent souvent des situations conflictuelles.

Formation

La formation de policier ou de policière s'acquiert en emploi. Le recrutement ne s'opère qu'en fonction des besoins en personnel.

Lieux

- formation théorique dans une école de police cantonale ou intercantonale, Colombier (JU et NE), Fribourg, St-Maurice (VD, VS et GE), Ittigen (BEfr);
- formation pratique dans le corps de police du canton ou de la commune d'engagement ou à la Police des transports CFF.

Durée

- 2 ans (1 an en école de police et 1 an dans un corps de police).

Conditions d'admission dans un corps de police (variables d'un canton ou d'une commune à l'autre)

- nationalité suisse ou permis C;
- certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent;
- 18 ans révolus au début de la formation;
- examen d'admission et examen médical;
- école de recrues, protection civile ou service civil effectué (pour les hommes);
- permis de conduire catégorie B et /ou A1 (moto).

Titre obtenu

- brevet fédéral de policier ou de policière et assermentation.

Contenu (branches d'examen du brevet fédéral)

- intervention policière: rédaction de rapports, informatique, droit, police judiciaire, circulation, sécurité personnelle, tir, self-défense, premiers secours;
- police de proximité: technique de présentation, processus de résolution de problèmes, conseils au public;
- psychologie policière: perception/communication, gestion du stress, de conflits et de crises, intervention de crise;
- éthique policière / droits de l'Homme: études de cas.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Calme et sang-froid
- Autorité
- Facilité de contact
- Résistance physique
- Discrétion
- Rapidité d'exécution

Perspectives professionnelles

Les policiers peuvent être incorporés au sein d'une police cantonale ou d'une police municipale ou de la police des transports. Tout au long de leur carrière, ils peuvent être mutés à un poste en ville ou à la campagne, que ce soit pour des raisons de service ou des raisons personnelles. Ils peuvent donc être amenés à déménager à plusieurs reprises. La sécurité de l'emploi leur est toutefois garantie.

D'autre part, différents cours permettent aux policiers d'être promus au grade de sous-officier (caporal, sergent, sergent-major, adjudant) et d'officier (lieutenant, premier-lieutenant, capitaine) après une période de pratique comprise entre 6 et 20 ans. Avec de l'expérience, ils peuvent devenir chef-fe de groupe, chef-fe de corps, chef-fe de domaine (police mobile, police territoriale, etc.).

Perfectionnement

Les policiers peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- nombreux séminaires, conférences et cours dans les domaines de la conduite, de la formation, des compétences sociales, de la police criminelle, de la circulation, du droit, etc.;
- spécialisation au sein du corps de police intégré, cours organisés pour les policiers de tout grade par l'Institut suisse de police (ISP) en langues française, allemande et italienne;
- diplôme fédéral de policier-ère après 5 ans d'expérience professionnelle et le suivi des cours préparatoires;
- Certificate of Advanced Studies (CAS), spécialisation en emploi;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agent de détention BF/Agente de détention BF
- Agent de sécurité/Agente de sécurité
- Assistant de sécurité publique/Assistante de sécurité publique
- Détective privé/Détective privée
- Garde-frontière BF/Garde-frontière BF

Adresses

Académie de police de Savatan
1890 St-Maurice
Tél.: 058 466 96 80
<http://www.academie-de-police.ch>

Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité
Rue de la Fontenette 18
1227 Carouge GE
Tél.: 022 327 50 50
<http://devenez.ge.ch>

Centre interrégional de formation de police - CIFPol
Ecole de Colombier
Rue de l'Arsenal 2
2013 Colombier NE
Tél.: 032 889 90 90
<http://www.cifpol.ch>

Institut suisse de police
Av. du Vignoble 3
2000 Neuchâtel
Tél.: 032 723 81 00
<http://www.edupolice.ch>

Police cantonale bernoise
Service du personnel
Case postale 7571
3001 Berne 1
Tél.: 031 638 77 88
<http://www.police.be.ch>

Police cantonale de Fribourg
Centre interrégional de Formation de Police
Ecole de Granges-Paccot (CIFPol EGP)
Case postale
1701 Fribourg
Tél.: 026 305 17 90
<http://www.fr.ch/pol/>

Police cantonale jurassienne
Cellule des ressources humaines
Prés-Roses 1
2800 Delémont
Tél.: 032 420 67 74
<http://www.jura.ch/police>

Police cantonale valaisanne
Ressources humaines
Av. de France 69
1950 Sion
Tél.: 027 606 59 02
<http://www.policevalais.ch/>

Police cantonale vaudoise
Division ressources humaines
Route de la Blécherette 101
1014 Lausanne Adm cant VD
Tél.: 021 644 44 44
<http://www.policier.ch>